Image not found or type unknown

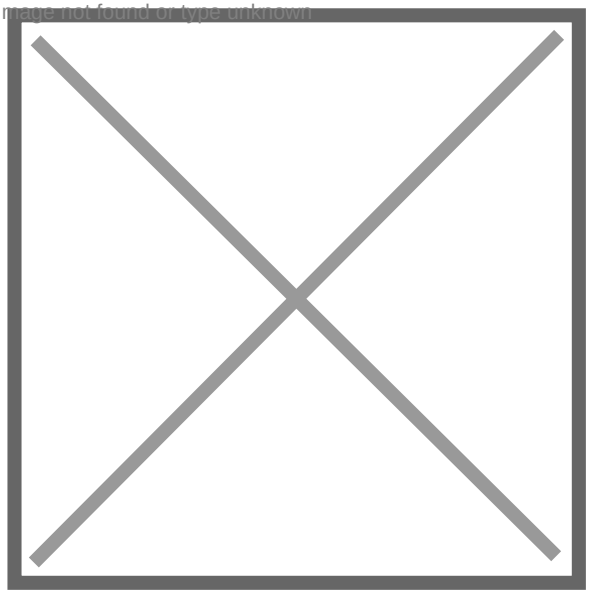

Obligation de donner l'adresse des enfants?

Par **melissa2b**, le **26/05/2013** à **19:23**

bonjour je souhaiterai savoir si c'est une obligation de donner l'adresse ou sont hébergé les enfants a mon ex conjoint? voila je suis en séparation, je compte déménager et j'aurai voulu savoir si il était de mes devoir de fournir ma nouvelle adresse a mon ex conjoint sachant que nos enfants habiterons chez moi. je precise qu'il a toujours ses droits parentaux et qu'un jugement est envisageable pour definire le type de garde. merci

Par **cocotte1003**, le **27/05/2013** à **13:25**

Bonjour, tant qu'il n'y a pas de jugement, vous n'avez aucune obligation en sachant bien que les juges n'apprécient pas que l'on essaie de couper les relations avec l'autre parent. Dès que le jugement sera rendu, vous serez dans l'obligation de faire connaitre par Lrar la résidence des enfants et ceci à chaque fois que vous déménagerez, cordialement

Par **melissa2b**, le **27/05/2013** à **14:19**

merci pour votre réponse et je ne souhaite pas eloigner mes enfants de leur papa c'est simplement pour ma securité merci encore :)

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés